

ROYAUME DU MAROC



MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU
DEVELOPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS
DEPARTEMENT DE LA PECHE MARITIME

LE REFERENTIEL JURIDIQUE D'ACCES AU TRAVAIL DECENT DANS LA PECHE MARITIME (la convention 188 et la réglementation nationale)



Présenté par Mr EDDAMIRI Abderrahim
Chef de Service d'Inspection du Travail Maritime
et des Enquêtes Nautiques
Département de la Pêche Maritime
Tanger le 04 Octobre 2019

Plan de la présentation

- 1- Aperçu sur le secteur de la pêche maritime au Maroc ;
- 2- caractéristiques du marché de travail dans le secteur de la pêche maritime;
- 3- Aperçu sur l'activité des antennes de santé des gens de mer;
- 4- Ratification et champ d'application de la convention 188;
- 5- principes généraux de la convention ;
- 6- Conditions minimales requises pour le travail à bord des navires de pêche;
- 7- Conditions de service;
- 8- Logement et alimentation;
- 9- Soins médicaux, protection de la santé et sécurité sociale ;

Aperçu sur le secteur de la pêche maritime

➤ Production halieutique en 2017:

✓ Pêche artisanale et pêche côtière:

1 285 788 tonnes pour une valeur (en milliers de dirhams) 7 194 840;

✓ Pêche hauturière:

73 243 tonnes pour une valeur (en milliers de dirhams) 4.592 356 ;

✓ Autres activités de pêche:

9 692 tonnes pour une valeur (en milliers de dirhams) 314 551.

Aperçu sur le secteur de la pêche maritime

- **Flotte de pêche active (licences de pêche délivrées au titre de 2017):**
 - Pêche Hauturière: 325 unités;
 - Pêche Côtière: 1.790 unités;
 - Pêche Artisanale: 16.945 unités.

Aperçu sur le secteur de la pêche maritime

- La couverture sociale et médicale:**

	31/12/2016	31/08/2017	Evolution
Nombre de marins immatriculés à la CNSS (Pêche côtière)	78 030	79 320	1,65%
Nombre de marins immatriculés à la CNSS (Pêche artisanale)	34 852	36 893	5,86%
Nombre de barques affiliées à la CNSS (Pêche artisanale)	15 771	18 697	18,55%

Aperçu sur le secteur de la pêche maritime

- **Nombre de marins actifs:**

	2017
Pêche artisanale	50 369
Pêche côtière	50 051
Pêche hauturière	7 666 dont 214 Etrangers
Autres	207
Total	109 019

APERÇU SUR LES ANTENNES DE SANTÉ DES GENS DE MER

- Créées dans le cadre de la convention signée, le 27 décembre 1996, entre le ministère de la santé et le ministère de la pêche maritime et la marine marchande.
- 20 antennes de santé de gens de mer;

Objectifs et missions de ces antennes:

- Améliorer la protection de la santé au profit des marins pêcheurs par:
 - ❖ La médecine préventive (surveillance médicale, prévention des AT et des maladies professionnelles, vaccinations et amélioration des conditions du travail..)
 - ❖ La dispense des soins médicaux et paramédicaux(consultations médicales, premiers soins d'urgence,...)
 - ❖ Le contrôle de l'hygiène et la salubrité des navires, des barques,..

APERÇU SUR LES ANTENNES DE SANTÉ DES GENS DE MER

Bilan d'activité des antennes de la santé des de mer:

		Nombre de marins bénéficiaires
Consultations	Médecine de soins	8 596
	Médecine d'aptitude	34 743
	Soins paramédicaux	11 353
Accidents de travail		520
Maladies sous surveillance		664
Prélèvements de sang		1 304

Caractéristiques du marché de travail dans le secteur de la pêche maritime

1. Une forte mobilité des marins à bord des navires:

Les mouvements d'embarquement et de débarquement des marins sont trop fréquent:

- chaque poste de travail enregistre en moyenne de 1,7 mouvement à bord des navires de la flotte côtière;
- chaque poste de travail enregistre en moyenne de 1,3 mouvement à bord de la flotte industrielle;

2. Milieu de travail fortement administré:

L'accès au métier est soumis à des conditions (loi 16-07):

- Aptitude physique;
- L'obligation d'un niveau minimum d'éducation;
- Formation de base (depuis 2012);
- Inscription auprès des DPM et obtention du livret maritime;

Caractéristiques du marché de travail dans le secteur de la pêche maritime

L'effectif à bord:

- L'obligation d'un équipage en qualité et en quantité à bord des navires de pêche (décision d'effectif);

L'assurance contre les accidents de travail:

- L'assurance contre les accidents de travail est obligatoire pour tous les navires (loi 18-12)

L'accès aux fonctions de responsabilité à bord est réglementé:

- L'accès à ces fonctions est régi par le décret n°2-60-389 du 25 février 1961, qui détermine les exigences en matière de brevets et d'expériences pour l'exercice de ces fonctions;
- L'accès à ces fonctions sera régi par le décret n°2-17-558 du 08 décembre 2017, qui détermine les exigences en matière de brevets et d'expériences pour l'exercice de ces fonctions;

Caractéristiques du marché de travail dans le secteur de la pêche maritime

3. La persistance de certains usages:

- l'accès au métier par l'appartenance familiale;
- la rémunération à la part (pêche côtière et pêche artisanale);
- L'existence de marins étrangers occupant des postes de responsabilité à bord des navires de la pêche industrielle;

4. Forte présence de la main d'œuvre formée sur le tas.

5. Les marins actifs à la pêche industrielle sont des salariés.

Ratification et champ d'application de la convention 188

Ratification et champ d'application de la convention 188

- Ratifié par 14 Pays dont 06 pays africains;
- Ratifié par le Maroc le 16 mai 2013;
- Entrée en vigueur le 16 novembre 2017;
- S'applique aux pêcheurs et aux navires engagés dans la pêche commerciale;
- Impose des règles plus strictes aux navires de longueur supérieur ou égale à 24 mètres passant plus de trois jours en mer;
- Peut être étendue totalement ou partiellement aux travailleurs à bord des navires plus petits;

Principes Généraux de la convention 188

- **L'Etat membre doit désigner l'autorité compétente;**
- **L'armateur doit veiller à ce que le patron dispose des ressources et moyens nécessaires pour s'acquitter des obligations de la convention;**
- **La sécurité des pêcheurs à bord et le fonctionnement sûr du navire incombe au patron;**
- **Les marins ont l'obligation de respecter les ordres légaux du patron et les mesures de SST applicables.**

Principales dispositions de la convention

Les principales dispositions sont citées en ordre comme établies par le texte:

- ✓ L'âge minimum;
- ✓ L'examen médical;
- ✓ L'équipage et durée de repos,
- ✓ La liste d'Equipage,;
- ✓ L'accord d'engagement maritime du pêcheur,
- ✓ Le rapatriement et placement,
- ✓ Le paiement des pêcheurs;
- ✓ Le logement et l'alimentation ;
- ✓ Les soins médicaux;
- ✓ La sécurité et la sante au travail et la prévention des accidents de travail;
- ✓ La sécurité sociale et la protection en cas de maladie;
- ✓ Lésion ou décès lié au travail;

**Conditions minimales requises
pour le travail à bord des navires
de pêche**

L'âge d'accès au métier de marin



L'âge minimum

la convention

- L'âge minimum pour le travail à bord d'un navire de pêche est de 16 ans;
- L'autorité peut autoriser 15 ans comme âge minimum si ces jeunes:
 - ✓ Ne sont pas soumis à l'obligation de la scolarité ;
 - ✓ Suivent une formation professionnelle;
- L'âge minimum ne doit pas être inférieure à 18 ans si la nature du travail affecte la sécurité ou la moralité des jeunes ;

La réglementation nationale

- Interdiction d'employer des jeunes de moins de 15 ans (art 143 du C.T);
- Interdiction d'engager des jeunes de moins de 18 ans dans le travail de nuit (art 181 du C.T, art 176 quinquies du CCM du 31mars 1919 ;
- Les travaux interdits aux jeunes de moins de 18 ans sont fixés par le décret n°2-10-183 du 16 novembre 2010;

Examen médical



L'examen médical

la convention

- La validité du certificat médicale ne doit pas excéder deux (2) ans ;
- La validité du certificat médicale des pêcheurs de moins de dix huit (18) ne doit pas excéder une (1) année ;
- Les pêcheurs doivent être apte physiquement pour le service à la mer;
- Les pêcheurs ne comportent pas de risque pour la santé d'autres personnes à bord;
- Les pêcheurs embarqués à bord des navires de plus de 24 mètres ou passant plus de trois (3) jours en mer l'examen médical doit comprendre:
 - ✓ l'ouïe;
 - ✓ La vue;

La réglementation nationale

- Le CCM du 31 mars 1919 tel que modifié et complété par la loi 16-07 oblige la visite médicale par un médecin public ou un médecin expert;
- Un décret sur l'aptitude physique est en cours d'élaboration en coordination avec le Ministère de la Santé;

Conditions de service

Equipage et durée de travail



Equipage et durée de travail

la convention

- Un équipage suffisant en qualité et en quantité ;
- Des périodes de repos régulières suffisantes pour préserver leur sécurité et santé;
- Le patron peut suspendre les heures de repos dans les cas suivants:
 - ✓ Quand la sécurité immédiate du navire, des personnes à bord et des captures est menacée;
 - ✓ Porter secours à d'autres navires en difficulté en mer;

La réglementation nationale

- L'article 38bis du CCM oblige l'existence d'un équipage suffisant en qualité et en quantité ;
- les durées de repos et de travail sont réglementés par le CCM pour les navires marchands ;
- Le CCM laisse le soin aux arrêtés pour réglementer les durées de repos et de travail à bord des navires de pêche ;
- Le capitaine a pleinement droit de suspendre les heures de repos;
- Ce repos peut être compensé

Accords d'engagement et de rapatriement



Accords d'engagement et rapatriement

la convention

- L'obligation de rapatriement des marins pêcheurs;
- Les frais de rapatriement sont supportés par l'armateur;
- L'armateur est en dernier ressort responsable de l'opération de rapatriement si le recrutement est fait à travers des bureaux privés de placement;

La réglementation nationale

- Les articles de 165 à 172 bis du CCM 1919 mentionne les détails et closes des contrats,
- Le contrat d'engagement est obligatoire à bord des navires de la pêche industrielle;
- Le rôle d'équipage est considéré comme engagement maritime pour les navires de la petite pêche et la pêche artisanale;

Logement et alimentation

Logement et nourriture

la convention

- Tout Membre doit adopter une législation ou d'autres mesures prévoyant que:
 - ✓ la nourriture doit être d'une valeur nutritionnelle, d'une qualité et d'une quantité suffisantes;
 - ✓ l'eau potable doit être d'une qualité et d'une quantité suffisantes;
 - ✓ la nourriture et l'eau potable doivent être fournies à la charge de l'armateur ;
- le logement à bord des navires de pêche doit être d'une qualité et d'une taille suffisantes, équipé de façon adaptée au service du navire et à la durée du séjour des pêcheurs à bord:

La réglementation nationale

- L'article 33 ter du CCM fixe les règles générales d'hygiène pour la délivrance des titres de sécurité;
- L'article 35bis du CCM prévoit la constitution d'une commission centrale de sécurité qui peut être consultée sur la question d'habitabilité;
- L'article 188 ter du CCM précise le droit du marin à une nourriture saine et de bonne qualité;
- L'article 36 quarter du CCM exige la visite du navire suite à une réclamation de l'équipage relative à la navigabilité, la sécurité, l'habitabilité, l'hygiène ou à l'approvisionnement;

**Soins médicaux, protection de la
santé et sécurité sociale**

Sécurité et santé

la convention

- la formation convenable des marins pêcheurs sur les engins de pêche;
- La notification des accidents de travail;
- L'ouverture des enquêtes sur les accidents de travail;
- La dotation des navires par un matériel médicale
- La présence d'au mois un marin formé pour donner le premiers secours
- Le débarquement du marin en cas de maladie grave ou de lésion;
- L'évaluation des risques concernant la pêche doit être effectuée, selon le cas, avec la participation de pêcheurs ou de leurs familles

La réglementation nationale

- Le Maroc dispose de 42 antennes de santé des gens de mer ;
- 20 antennes sont opérationnels ;
- 22 antennes ne sont pas équipées et non opérationnels par manque de ressources humaines (Médecins et infirmiers)

Protection et sécurité sociale



Protection et sécurité sociale

la convention

- Les Etats membres doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer aux marins pêcheurs:
 - La protection en cas de maladie , lésions ou décès liées au travail;
 - Le droit d' accès à des soins médicaux appropriés et bénéficier d'une indemnité correspondante;
 - La protection pourra être assurée par le régime AMO ou autres
- Les personnes à la charge des marins pêcheurs doivent bénéficier de la protection sociale non moins des autres travailleurs dans les autres secteurs

La réglementation nationale

- La couverture sociale et médicale est assurée par la CNSS;
- La généralisation de cette couverture est obligatoire depuis le 1er janvier 2017 pour la pêche artisanale;
- La généralisation de la protection contre les accidents de travail à partir du 1^{er} janvier 2018 pour la pêche artisanale;

**MERCI
POUR VOTRE ATTENTION**